

Laon, le 03 septembre 2026,

LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE OUVRE LES DEMANDES DE BOURSE POUR LES FRAIS DE CANTINE DES COLLÉGIENS

Jusqu'au 31 décembre 2026, les familles axonaises peuvent déposer leur demande de bourse départementale pour les frais de cantine des collégiens. Cette aide du Département vise à accompagner les familles dans la prise en charge des dépenses de demi-pension ou d'internat.



POUR LES COLLÉGIENS

BOURSE DÉPARTEMENTALE FRAIS DE CANTINE 2026 - 2027

SERVICE EN LIGNE

- ✓ Demande en ligne
- ✓ Dépôt du dossier
- ✓ Suivi en quelques clics

Plus d'infos sur :
www.aisne.com

Date limite de dépôt : **31 DÉCEMBRE 2026**

Facebook Département de l'Aisne Instagram departementdelaisne



Dans un contexte où l'alimentation, l'accès à une restauration de qualité et le pouvoir d'achat des familles constituent des enjeux majeurs, le Département de l'Aisne poursuit son engagement en faveur d'une **restauration scolaire accessible à tous les collégiens**.

Une aide concrète pour les familles

Ainsi la bourse départementale pour les frais de cantine a pour objectif d'aider les familles axonaises à s'acquitter des frais de demi-pension ou d'internat des élèves scolarisés dans le premier cycle du second degré.

Les demandes sont à effectuer en ligne sur la plateforme départementale des subventions AIDEN, accessible ici **jusqu'au 31 décembre 2026**.

Pour l'année scolaire 2025-2026, 1 828 bourses ont été accordées pour un montant total de **184 387 € à la charge du Conseil départemental**.

Un accompagnement numérique renforcé

Pour toute question concernant le dépôt ou le suivi d'un dossier (pièces manquantes, statut de la demande, etc.), le Département met à disposition un standard téléphonique dédié disponible au **03 23 24 88 21**, ouvert du lundi au vendredi de **8h30 à 11h30** et de **14h à 16h30**.

Conscient que certaines familles peuvent rencontrer des difficultés dans leurs démarches en ligne, le Département mobilise également **son réseau de conseillers numériques** présents dans les Unités Territoriales d'Action Sociale (**UTAS**) ainsi que les **espaces France Services** du territoire (coordonnées [ici](#)) pour accompagner les usagers dans la création de leur compte et le dépôt de leur dossier.

Une politique départementale ambitieuse pour la restauration scolaire

Au-delà de cette aide financière, le Conseil départemental mène une politique volontariste afin de garantir à chaque collégien **l'accès à une restauration scolaire de qualité**.

Le Département assure aujourd'hui le fonctionnement d'un réseau de restauration particulièrement structuré, composé de :

- **43 cuisines autonomes ;**
- **6 cuisines satellites ;**
- **7 services de restauration hébergés dans des lycées ;**
- **1 cuisine gérée par un syndicat intercommunal ;**
- **13 prestations assurées pour des collectivités du premier degré.**

En 2025, ce réseau a permis de servir près de **2 millions de repas** dans les collèges axonais.

Malgré un coût réel de fabrication estimé à **10,20 € par repas**, le Département maintient un tarif accessible pour les familles de **3,80 € en 2026** et **3,90 € en 2027**.

Cette politique s'accompagne également d'un important programme de modernisation avec le déploiement, entre 2025 et 2028, **d'un logiciel de restauration scolaire** dans l'ensemble des **49 collèges** disposant d'une restauration autonome ou satellite.